



REÇU LE
27 FEV. 2008
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
18 février 2008

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Près : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N°24 DU 18 FÉVRIER 2008

Rapporteur : M. le Président

OBJET : O.G.S. / Charte Architecturale et Paysagère.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2003 décidant, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, du principe de la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des études de définition,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2005 approuvant le Document d'Orientation OGS et autorisant le Président à engager la recherche de partenariat, action par action, pour optimiser le plan de financement du programme d'actions,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages en date du 6 décembre 2005 et de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages en date du 16 mars 2006 sur la base du Document d'Orientation OGS,

Considérant que le Document d'Orientation OGS fixant les grandes orientations d'aménagement pour un programme pluriannuel d'actions peut-être considéré comme définitivement abouti et approuvé,

Considérant la présentation du projet de Charte Architecturale et Paysagère, une des actions du Document d'Orientation OGS,

Vu le courrier de la Mairie de La Salle les Alpes, en date du 17 octobre 2007, informant que le projet de Charte Architecturale et Paysagère n'appelle aucune remarque particulière,

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Salle les Alpes en date du 4 décembre 2007 approuvant le projet de Charte Architecturale et Paysagère sous réserve de la prise en compte des remarques de Mme. l'Architecte des Bâtiments de France,

Vu le courrier de la Mairie de Val-des-Prés, en date du 22 octobre 2007, proposant un certain nombre de modifications et corrections,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Val-des-Prés en date du 12 décembre 2007 approuvant à l'unanimité des membres présents, le projet de charte architecturale et paysagère,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Montgenèvre en date du 12 décembre 2007 approuvant sous réserve de la prise en compte des remarques de Mme. l'Architecte des Bâtiments de France et sous réserve de l'intégration des remarques éventuelles formulées par les Communes de Névache, Val-des-Prés et La Salle les Alpes,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

■ Approuve le projet de charte architecturale et paysagère de l'Opération Grand Site annexé à la présente sous réserve de la prise en compte des remarques de Mme. L'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que des modifications et corrections proposées par la Commune de Val-des-Prés et de Névache.

■ Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes à lancer la phase subséquente d'élaboration de la Charte Architecturale et Paysagère.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. :

25 FEV. 2008

Date affichage :

27 FEV. 2008